

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 09 AVRIL 2019<sup>e</sup> 15 AVR, 2019

REÇU  
SOUS-PRÉFECTURE  
CLOPON-SUR-VAÏE

Étaient Présents 47 titulaires, 4 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs :

Bernard MORA	à	Jean-Pierre TERUEL
Jacques CAZAURANG	à	Patrick MAUNAS
Henri BELLEGARDE	à	Elisabeth MEDARD
France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Aimé SOUMET
Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
Maïte POTIN	à	André LABARTHE
Valérie SARTOULOU	à	Michel ADAM
Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

Suppléants : Jean-Louis CAZENAVE suppléant de Cédric PUCHEU  
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE  
Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET  
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), Jean-Michel IDOIBE (excusé), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Jacques NAYA (excusé), David CORBIN (excusé), Jean CASABONNE, Cédric LAPRUN, Gérard LEPRETRE, Gérard ROSENTHAL, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT

RAPPORT N° 14-190409-FIN-

BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE  
BUDGET PRIMITIF 2019 ET TARIFS

Mme VOELTZEL indique que le budget 2019 de la Restauration Scolaire s'inscrit en droite ligne de l'exercice précédent avec des objectifs identiques, à savoir :

- élaborer une politique de restauration de qualité,
- garantir la sécurité sanitaire des usagers,
- développer un plan nutritionnel équilibré,
- recourir autant que possible, aux filières courtes et aux produits issus de l'agriculture biologique,
- faciliter la cohésion entre les différents acteurs impliqués dans le fonctionnement du service (communes, écoles, Trésor Public, C.C.A.S, M.S.D., usagers, Direction des Services Vétérinaires...),
- remplir une fonction éducative.

Le Budget Primitif 2019 de la Restauration Scolaire s'équilibre de la manière suivante, en dépenses et recettes :

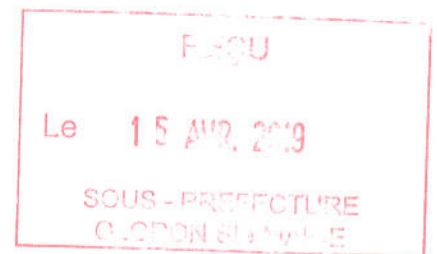
○ Section de fonctionnement :	719 276.86 €
○ Section d'investissement :	62 932.46 €

Pour l'équilibre du budget, la subvention prévisionnelle 2019 versée par le Budget Général est maintenue au niveau de l'exercice 2018 soit 73 000 €.

Sous réserve d'une modification de la politique tarifaire afférente, les tarifs demeurent identiques.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité



- **APPROUVE** le Budget Annexe 2019 de la Restauration Scolaire arrêté aux montants ci-dessus,
- **ARRÊTE** à 73 000 € la participation en faveur du Budget Annexe de la Restauration Scolaire, qui sera inscrite au Budget Général 2019,
- **MAINTIENT** les tarifs existants,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 09 avril 2019

Suivent les signatures

Affiché le 15.04.2019



Le Président

Daniel LACRAMPE